

---

REGLEMENT  
XTERRA NEW CALEDONIA 2022

---

Samedi 21 Mai 2022



## TABLE des MATIERES

<b>ARTICLE 1. L'EVENEMENT</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. DETAILS DES DIFFERENTS PARCOURS</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6. DOSSARDS</b>	<b>8</b>
NUMEROTATION DES DOSSARDS :	8
LE RETRAIT DES DOSSARDS :	8
<b>ARTICLE 7. DEPART - ARRIVEE</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 8. RAVITAILLEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 9. BALISAGE</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 10. BARRIERES HORAIRE</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 11. SANITAIRES ET PARKING</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 12. CONDITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 13. ENVIRONNEMENT</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 14. POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 15. SECURITE</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 16. EQUIPEMENT NECESSAIRE</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 17. ABANDON</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 18. ASSURANCE</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 19. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 20. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 21. RESULTATS ET PHOTOS</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 22. JURY D'EPREUVE</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 23. ANIMATIONS</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 24. CONTROLE ANTI-DOPAGE</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 25. RECLAMATIONS</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 26. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 27. ACCORD DU REGLEMENT</b>	<b>12</b>

## ARTICLE 1. L'ÉVÈNEMENT

L'Athlétic Club de Paita, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, organise le:  
**XTERRA NEW CALEDONIA Trail Run.**  
**Le samedi 21 mai 2022**

Cette manifestation hors stade (type Trail) située sur PAÏTA, proposera plusieurs parcours pour tous les niveaux. Ainsi les différents départs seront lancés consécutivement de 7h15 puis à 10h30 sur le parking du RIVLAND à PAÏTA.

XTERRA, l'épreuve du 21km se déroulera sur le territoire, pour la 5ème fois.

## ARTICLE 2. DETAILS DES DIFFÉRENTS PARCOURS

L'évènement comporte 4 parcours au choix :

### 1. LE XTERRA NEW CALEDONIA 21KM :

#### Course

- **Distance :** 21 km
- **Heure de départ :** 7h15
- **Classement :** oui
- **Dénivelé :** environ 950m mètres de dénivelé cumulé positif
- **Nombre de dossards maximum :** 300
- **Age requis :** ouverte aux personnes nées en 2002 et avant
- **Justificatif d'aptitude :** **oui (CF article 4)**

### 2. LE XTERRA NEW CALEDONIA 11 km :



#### Course et/ou Randonnée et Marche Nordique

- **Distance :** 11 km
- **Heure de départ :** 8H30 - le départ se fera à la Baie Papaye après 20mn de bus au départ du Rivland à 7h30
- **Classement :** oui
- **Dénivelé :** 350 mètres de dénivelé cumulé positif
- **Nombre de dossards maximum :** 500
- **Justificatif Version Course :** **oui (CF article 4)**
- 
- **Randonnée/Marche Nordique/ Course (sans certificat médical): Non classé et pas de chronométrage Justificatif d'aptitude : questionnaire médical (recommandations du G<sup>v</sup>) ou CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs**
- 
- **Age requis pour la course chronométrée ou non :** ouvertes aux personnes nées en 2006 et avant  
(Les jeunes nés après 2006 en mode randonnée seulement doivent être accompagnés d'un adulte, sans chronométrage pour le jeune).

### 3. LE XTERRA NEW CALEDONIA 4KM :



### **(Course et/ou Randonnée et Marche Nordique):**

- **Distance : 4 km**
- **Heure de départ : 8h00**
- **Classement : oui**
- **Dénivelé : 100 mètres de dénivelé positif cumulé**
- **Nombre de dossards maximum: 300**
- **Justificatif Version Course : **oui (CF article 4)****
  - **Randonnée/Marche Nordique/ Course (sans certificat médical): Non classé et pas de chronométrage**
  - **Justificatif d'aptitude : **questionnaire médical** (recommandations du G<sup>vt</sup>) ou CF article 4 et **autorisation parentale pour les mineurs****
- **Age requis pour la course chronométrée ou non : ouvertes aux personnes nées en 2008 et avant**  
(Les jeunes nés après 2008 en **mode randonnée seulement** doivent être accompagnés d'un adulte, sans chronométrage pour le jeune).

**Règle d'or : Pour toutes les courses, tout concurrent se faisant dépasser est prié de se mettre sur le côté pour ne pas gêner.**

#### **4. Le Kids TRAIL:**

- **Distance : 1km (accompagnement sur 300m)**
- **Heure de départ : 10h30**
- **Classement : non**
- **Dénivelé : environ 50 mètres de dénivelé positif cumulé**
- **Nombre de dossards maximum: non**
- **Age requis : ouverte à tous**
- **Justificatif d'aptitude : **questionnaire médical** (recommandations du G<sup>vt</sup>) ou CF article 4 et **autorisation parentale pour les mineurs****

**Les jeunes seront accompagnés par un ouvreuse sur 300m avant de commencer la course.**

### **ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS**

**La date limite des inscriptions et pré-inscriptions est **le mercredi 18 mai 2022 20h****

**Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve.**

Il sera possible de s'inscrire selon deux modalités :

#### ➤ **L'Inscription (direct):**

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur la plateforme **inlive.nc** (<http://www.inlive.nc>), Remplir le formulaire d'inscription en ligne, téléverser obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription par lequel son numéro de dossard lui sera communiqué.

#### ➤ **La Pré-inscription (ou inscription en deux temps) :**

La pré-inscription consiste à laisser un délai de décision supplémentaire ou bien le choix mode de paiement alternatif au paiement en ligne.

Comme pour l'inscription, le futur participant devra dûment renseigner le formulaire d'inscription en ligne et éventuellement téléverser une copie de son certificat médical (ou licence).

Dès cet instant, le futur inscrit disposera de **48H** pour :

- Procéder au paiement **en ligne** ou **par chèque uniquement** à l'ordre de CI WEB à **OPTIC 2000 (Tout magasin) ou My SHOES à Koné** et y joindre son certificat ou copie de la licence en même temps.

Une fois le paiement et les documents vérifiés et déposés en magasin, un justificatif de paiement **lui sera transmis en main propre ou bien envoyé par email.**

*Dans les deux cas d'inscription, l'organisation aura accès aux informations soumises sur la plateforme [inlive.nc](http://inlive.nc), et pourra contrôler la conformité de l'inscription compte tenu des règles de l'article 4 et 5 de ce règlement, et se donne le droit d'annuler l'inscription lorsque ces règles ne sont pas respectées.*

#### **ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS**

L'événement XTERRA NEW CALEDONIA 2022 est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. En revanche, **l'âge minimum de participation** varie suivant l'épreuve (cf article 2)

Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre le départ des différentes courses.

Les handisports **en fauteuil** ne sont pas autorisés car les parcours ne sont pas adaptés.

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard (exceptés les enfants en bas âge dans les sacs de portage).

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions en ligne et papier.

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur d'un des justificatifs énumérés dans le tableau ci-dessous :*

***N'oubliez pas que le certificat médical fourni lors de cette épreuve sera valable 1 an et pourra ainsi être valable et être utilisé pour l'inscription aux courses auxquelles vous pourriez participer sur le territoire ou à l'étranger.***

***Si vous avez un certificat médical (conforme à celui demandé avec les mentions nécessaires) datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, il est valable.***

**Cette présentation du **certificat médical\*** vous permettra :**

- **De savoir si vous êtes en bonne santé pour participer à cette épreuve**
- **De permettre à notre association de pouvoir être en règle avec nos assurances Fédérales et Privées**
- **De pouvoir rentrer dans le classement de l'épreuve à laquelle vous concourez.**
- **De vous permettre de prendre une licence sportive athlétisme dans le club de votre choix**  
**!!! Ne tardez pas à prendre rendez-vous avec votre médecin !!!**

#### **CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE**

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un**  « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);  **ou d'une licence sportive, en cours**

de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.**

**Pour information :**

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1982 et avant
Seniors	SE	1983 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
École d'Athlétisme	EA	2013 à 2015
Baby Athlé	BB	2016 et après

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1982 - 1973
	V2	1972 - 1963
	V3	1962 - 1953
	V4	1952 - 1943
	V5	1942 et avant

### DISTANCES MAXIMALES FIXEES PAR LA FFA

CATEGORIES	DISTANCES
Masters, Séniors, Espoirs	illimité
Juniors	25 km
Cadets	15 km
Minimes	5 km
Benjamins	3 km
Poussins	1,5 km

Des animations (sans chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) peuvent être organisées pour la catégorie éveil athlétique (9 ans ou moins) : endurance 8 mn ou biathlon vortex précision.

#### Dispositions spécifiques pour les Courses de trail

Les sections de surfaces comportant un revêtement ne doivent pas représenter plus de 25 % du parcours. Les courses sont classées par « km-effort » ; le « km-effort » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100m de dénivelé positif.

Ex : une course de 65 km avec 3500 m de D+ représente 100km effort :  $65 + 35 = 100$

**Catégories Km** - effort XXS 0 - 24 / XS 25 - 44 / S 45 - 74 / M 75 - 114 / L 115 - 154 / XL 155 - 209 / XXL 210 plus

Sources : réglementation FFA des manifestations hors stade (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

*\*Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).*

## ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des différentes inscriptions sont :

- XTERRA NC de 21 km: **4000F (tee-shirt offert)**
- XTERRA NC de 11km : **3500F (tee-shirt offert) (gratuit pour les enfants en bas âge en sac de portage)**
- XTERRA NC 4km: **(tee-shirt offert) 2000F pour les +de 12 ans et 1000F pour -de 12 ans (gratuit pour les enfants en bas âge en sac de portage)**
- XTERRA NC 1km: **100F (tee-shirt offert pour les 100 premiers inscrits en ligne)**

Ravitaillement d'après course offert avec fruits, eau, boisson glucosée

Il est possible de réserver des repas **d'après course** directement au : RIVLAND de PAÏTA  
Par téléphone : 44 74 74 ou bien sur le site : [www.rivland.nc](http://www.rivland.nc)

## **ARTICLE 6. DOSSARDS**

### **Numérotation des dossards :**

Afin de faciliter à l'organisateur le contrôle, l'identification ou bien l'orientation des participants; la numérotation des dossards dissociera les coureurs ou marcheurs des différents parcours

### **Le retrait des dossards :**

Le retrait des dossards aura lieu principalement du lundi 16 mai au vendredi 20/05 de 09h à 18h à Terre de Running Nouméa (Quartier Latin)

Pour ceux ne pouvant pas retirer leur dossard à ces dates, le retrait des dossards peut s'effectuer RIVLAND de PAÏTA le samedi 21/05 de 6h à **7h maxi !!!**

Le retrait du dossard ne sera possible qu'à :

- La présentation du document fourni à l'inscription en ligne.
  - Soit la présentation du document sur écran smartphone, tablette ou le reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail.
- Ou bien la présentation d'une pièce d'identité

## **ARTICLE 7. DEPART - ARRIVEE**

- A 7h15 : XTERRA NC de 21km sur le parking du Rivland
- A 7h30 : montée dans les bus pour les coureurs du 11km pour un départ à 8h30 à la Baie Papaye
- A 8h00 : Départ du 4km près du Rivland
- A 10h30 : 1km sur le parking du Rivland

Toutes les arrivées se feront sur le Parking du RIVLAND de PAÏTA.

## **ARTICLE 8. RAVITAILLEMENTS**

Plusieurs ravitaillements seront proposés (eau, boisson glucosée et fruits. Il appartiendra cependant à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en barres ou poudres énergétiques, lesquelles ne sont pas fournies par l'organisation.

Les postes de ravitaillement présents aux environs du 5<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> Km et à l'arrivée des parcours.

## **ARTICLE 9. BALISAGE**

Le balisage sera assuré par des panneaux, de la rubalise ou des bombes de marquage biodégradable, qui seront retirés dès la fin des épreuves.

Sur les rares portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route. Les coureurs n'ont pas priorité sur les voitures sur les voies publiques. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files seront présents pour sécuriser la course et assureront également le débalisage.

## **ARTICLE 10. BARRIERES HORAIRES**

Si le concurrent du 21km ne passe pas le PC 2 à 10h30 et PC 3 à 11H30, il sera arrêté et ramené au départ. Si le serre-file juge que le concurrent n'est plus apte à terminer, il invitera ce dernier à être pris en charge à un poste de ravitaillement ou de secours pour être ramené vers le départ.

## **ARTICLE 11. SANITAIRES ET PARKING**

Des sanitaires seront mis à disposition des concurrents sur le site Départ/Arrivée. (Voir affichage sur site)

Des douches seront également disponibles sur le parking du « RIVLAND »

Plusieurs parkings seront matérialisés à proximité du site.

## **ARTICLE 12. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Pour toutes les épreuves du XTERRA NEW CALEDONIA Trail Run, les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

**L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'événement XTERRA New Caledonia de PAÏTA. Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.**

## **ARTICLE 13. ENVIRONNEMENT**

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. **Ne rien jeter sur les chemins en dehors des zones de ravitaillement.**

**Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.**

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen. Ravitaillement hors zone non autorisé sous peine de disqualification.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

## **ARTICLE 14. POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS**

Des Postes de Contrôle jumelés au Poste de Ravitaillement situés aux environs des Kilomètres 5, 10 et 15 ; permettront de guider et de vérifier que les coureurs évoluent sur leurs parcours respectifs. Il ne sera pas possible d'être classé en cas de changement de parcours.

Le site sera doté au total de trois Postes de Secours en parcours et un Poste de Secours à l'arrivée.

## **ARTICLE 15. SECURITE**

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Une équipe de secouristes. Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard. Réseau radio interne et avec l'organisation.
- Une ambulance à l'arrivée, des véhicules d'évacuation seront disposés sur le parcours.
- Un médecin urgentiste
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation (couverture téléphonique testée sur tout le parcours)
- Des véhicules de l'organisation seront sur les pistes annexes aux parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

- Des jalonneurs sur le parcours seront mis en place

## ARTICLE 16. EQUIPEMENT NECESSAIRE

Pour le 21km et le 11km, chaque concurrent doit être en possession :

- d'une réserve d'eau de 1L minimum (obligatoire). **PAS d'EAU = PAS DE DEPART**
- d'un téléphone portable (idéal)
- de chaussures fermées adaptées à l'épreuve (obligatoire)
- Casquette ou autre (conseillé)
- Sifflet (conseillé)

Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

### **Attention :**

Un contrôle peut être effectué au départ de la course. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de refuser de faire prendre le départ au participant du 21km et des 11 km, si celui-ci n'est pas en conformité avec ce présent article.

Il appartient à chaque coureur de vérifier le bon fonctionnement de son matériel.

## ARTICLE 17. ABANDON

Sauf blessure, un coureur (dans la mesure du possible) ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. **Il doit alors prévenir le responsable de poste, et lui remettre son dossard au « PC ».**

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation. (Le PC le plus proche)

Si les conditions météo, l'état physique ou si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, les serre-files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à prévenir la direction de course et les postes de contrôle.

## ARTICLE 18. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile de la FFATHlétisme en ce qui concerne l'organisation et la couverture des organisateurs et des bénévoles et des concurrents.

**Se référer à l'Article 2 de la délibération n°118 CP/CP du 26 novembre 2018**

## ARTICLE 19. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

*Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au lundi 16 mai 2022 midi. (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais bancaires 140F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non participation à l'événement.*

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non et préviendra l'intéressé.

## **ARTICLE 20. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

### **Prévus à partir de 11h00 sur le parking de RIVLAND**

Le classement des épreuves chronométrées sera effectué à l'aide d'une puce électronique sur le dossard

➤ **Sur l'épreuve du XTERRA NEW CALEDONIA 21km :**

➤ *Classement Course 3 premiers H et F Scratch et H et F*

Et...

➤ *Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : (lots non cumulables)*

➤ 20-29ans

➤ 30-39 ans

➤ 40-49 ans

➤ 50-59 ans

➤ 60-69 ans

➤ 70-79 ans...

âge au 31 décembre 2022

*Et tirage au sort des dossards de l'épreuve*

➤ **Sur l'épreuve du 11km:**

➤ *Classement Course 3 premiers H et F Scratch et H et F*

Et...

➤ *Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : (lots non cumulables)*

➤ 16-17 ans

➤ 18-19 ans

➤ 20-29ans

➤ 30-39 ans

➤ 40-49 ans

➤ 50-59 ans

➤ 60-69 ans

➤ 70-79 ans

âge au 31 décembre 2022

*Et tirage au sort des dossards de l'épreuve*

➤ **Sur l'épreuve du 4km :**

➤ *Classement Course 3 premiers H et F Scratch et H et F*

Et...

➤ *Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : (lots non cumulables)*

➤ 14-15 ans

➤ 16-17 ans

➤ 18-19 ans

➤ 20-29ans

➤ 30-39 ans

➤ 40-49 ans

➤ 50-59 ans

➤ 60-69 ans

➤ 70-79 ans

âge au 31 décembre 2022

*Et tirage au sort des dossards de l'épreuve*

- Sur l'épreuve du 1km :  
*Sans Classement. Cadeau à l'arrivée*

## ARTICLE 21. RESULTATS et PHOTOS

**Les résultats** seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée et seront publiés sur le site de l'événement [www.xterraneucaledonia.com](http://www.xterraneucaledonia.com), la Page Facebook XTERRA New Caledonia, de INLIVE.NC et seront envoyés directement sur votre boîte mail de votre inscription en ligne.

**Photo et Vidéo** sur le parcours seront en ligne sur la page et le site.

## ARTICLE 22. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de course
- de trois personnes du bureau du club
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## ARTICLE 23. ANIMATIONS

De manière à vous faire passer une matinée agréable, seront mis en place :

- Une garde d'enfants (infos et prix donnés ultérieurement)
- Des animations et stands
- Un DJ sur place animera l'épreuve
- Un échauffement collectif sera effectué avant le départ et massage possible à l'arrivée.

## ARTICLE 24. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage à l'arrivée de l'épreuve.

Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate pour les licenciés. Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et est signalé à la fédération d'appartenance du coureur.

## ARTICLE 25. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

## ARTICLE 26. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

## ARTICLE 27. ACCORD DU REGLEMENT

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires

des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

***Vous souhaitant une belle épreuve !  
L'Athlétic Club de PAÏTA***



**Nordine BENFODDA  
Président de l'Athlétic Club PAÏTA  
Tél : 93 66 43  
Mail : noord@hotmail.fr**